



La Réunion, région ultra-périphérique de l'Union Européenne

La Réunion est une région ultra-périphérique de l'Europe au même titre que les Açores, les Canaries, Madère et les trois autres DOM français (Martinique, Guadeloupe, Guyane). Le traité européen reconnaît à ces régions ultra-périphériques des spécificités dans les domaines notamment des politiques douanières et commerciales, de la politique fiscale, des zones franches, de l'agriculture et de la pêche, des conditions d'approvisionnement en matières premières et en biens de consommation de première nécessité, des aides d'Etat et des conditions d'accès aux fonds européens.

A l'instar des autres Régions ultra-périphériques, La Réunion se présente comme un territoire contraint, doté d'un relief et d'un climat difficiles. Son isolement, résultant de l'étroitesse de son marché et du grand éloignement, fragilise son développement. En raison de sa position géographique et des handicaps structurels de son territoire, l'île de La Réunion voit plusieurs de ses filières concurrencées par un environnement régional composé principalement des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), disposant d'un coût de main d'œuvre faible et de ressources parfois abondantes.

Dans ce contexte, la très forte croissance démographique de l'île qui devrait se traduire par 250 000 habitants supplémentaires d'ici à 2025 (soit 30% de la population actuelle), constitue une donnée majeure à prendre en compte pour son développement économique et social et pour l'aménagement de son territoire.

20 ans d'un partenariat fructueux

Face à ces enjeux, les fonds européens représentent un puissant levier de développement qui a accompagné les grandes phases du développement de l'île depuis 1987 et qui a consolidé le partenariat.

Au plan local, il existe une « méthode réunionnaise » de partenariat entre l'Etat, la Région et le Département qui a fait ses preuves depuis 20 ans lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des précédents Programmes européens, méthode qui a été réaffirmée dans le cadre de la préparation des programmes 2007-2013.

Pour la période 2007-2013, La Réunion est classée dans l'objectif Convergence (régions dont le PIB/ habitant est inférieur à 75% de la moyenne communautaire) et continue à bénéficier d'un soutien conséquent de l'Union Européenne.

Les Programmes Opérationnels Européens 2007-2013

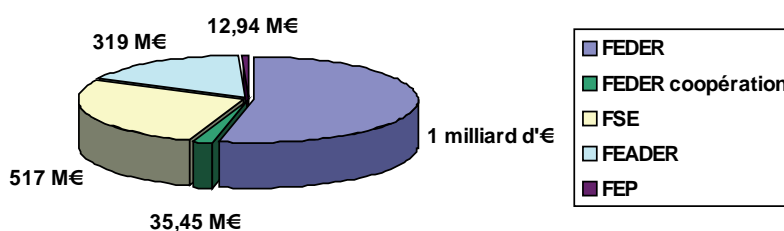


La nouvelle programmation 2007-2013 comporte 5 programmes opérationnels (PO) qui remplacent le DOCUP 2000-2006 et le programme INTERREG III B :

- le PO convergence financé par le FEDER
- le PO Coopération Océan Indien financé par le FEDER
- le PO convergence financé par le FSE
- le Programme de développement rural de l'île de La Réunion financé par le FEADER
- le volet régional du PO national FEP

La multiplication des programmes a conduit les acteurs locaux à privilégier néanmoins une stratégie intégrée de développement, commune à ces différents programmes, qui s'articule autour des enjeux du développement durable : enjeux humains, économiques et territoriaux.

La Réunion dispose à cet effet d'une enveloppe de **1,9 milliards d'euros** de crédits européens sur la période 2007-2013 qui se répartissent de la manière suivante :



Les fonds publics disponibles sur 2007-2013 sont de 2,8 milliards d'euros soit 1,9 milliards d'euros de fonds européens et 960,8 millions de contreparties nationales apportées par l'Etat, la Région, le Département.

★ Le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)

Le FEDER finance des infrastructures d'aménagement du territoire, des investissements productifs pour créer de l'emploi, des projets de développement local et des aides aux entreprises.

Le programme opérationnel s'articule autour de 4 axes :

- Les services à la population

Les objectifs principaux de cet axe sont :

- Préparer des nouvelles générations mieux formées (constructions de collèges, lycées, centres de formation, enseignement supérieur) ;
- Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise (équipements culturels, protection et valorisation du patrimoine) ;
- Améliorer l'offre sanitaire et médico-sociale face à la croissance démographique et au vieillissement de la population (maisons de retraite, hôpitaux, structures d'accueil pour les handicapés).

- Le développement économique et l'emploi



Les objectifs principaux retenus pour cet axe sont de deux ordres. Il s'agit de :

- Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien en soutenant la recherche-développement et l'innovation, les filières TIC, le tourisme, les investissements de superstructures liés à la pêche et les dispositifs financiers en faveur des aides aux entreprises ;
- Consolider les bases du développement économique et social en contribuant au développement des secteurs traditionnels ainsi que le projet d'irrigation du littoral ouest.



• L'aménagement et l'environnement

Les objectifs retenus pour cet axe sont les suivants :

- Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire (réseau routier, tram-train) ;
- Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs ;
- Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable (déchets, énergies renouvelables, gestion de l'eau, risques naturels, biodiversité) ;
- Valoriser les atouts touristiques de l'île.



• La compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie

L'objectif de cet axe est de contribuer à la réduction des surcoûts liés à l'éloignement (surcoût d'acheminement des intrants et des produits finis pour les entreprises, déchets dangereux), à l'insularité (investissements portuaires et aéroportuaires), au relief et au climat difficiles (développement des infrastructures de communication et sécurisation des biens et des personnes), et à la faible superficie (zones d'activités).



★ Le FEDER Coopération

Le FEDER coopération vise à la mise en place et le développement de la coopération avec les pays de la zone, notamment par la mise en réseau et l'échange d'expérience.

Le programme s'articule autour de 3 axes :

- Le développement et l'environnement afin de participer à la préservation du cadre de vie à l'échelle de l'Océan Indien (lutte contre les risques naturels, mise en réseau des acteurs, échanges de savoir-faire) ;
- L'intégration économique régionale par un système de veille stratégique avec les autorités publiques de la zone et un soutien au renforcement de pôles de compétence ;
- Le soutien pour la coopération en matière de formation, d'éducation et d'insertion ainsi que dans le domaine culturel ou sportif.



★ Le FSE (Fonds Social Européen)

Le Fonds Social Européen soutient le secteur de la formation professionnelle, l'aide à l'emploi et l'insertion.

Le programme opérationnel FSE s'articule autour de 2 axes :

- Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle.



Les objectifs principaux de cet axe sont :

- Le développement des dispositifs d'éducation et de formation innovants ;
- La mise en place d'ingénierie de formation ;
- L'encouragement à la mobilité éducative et professionnelle.

• Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active.

Compte tenu de la situation de l'emploi à La Réunion et d'une dynamique démographique inverse à celle constatée dans l'Union Européenne, les dispositifs développés au sein de cet axe viseront notamment à favoriser l'insertion sociale pour l'ensemble des publics exclus du marché du travail, à améliorer le niveau de qualification des demandeurs d'emploi et des salariés et à promouvoir l'égalité des chances pour tous.

★ Le FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural)

Le FEADER est l'instrument de la PAC au service du développement rural.

Le programme s'articule autour de quatre axes :

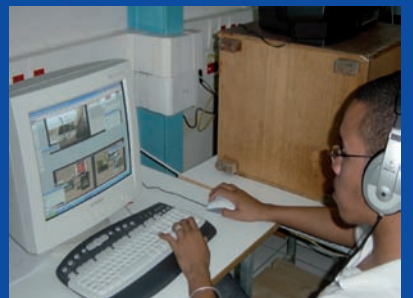
- L'amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers à travers des investissements dans les exploitations agricoles ; le développement de la forêt, des actions de formation et d'information des actifs agricoles, du soutien aux infrastructures et des aides dans le secteur agro-alimentaire ;
- L'amélioration de l'environnement et de l'espace rural (indemnités compensatoires de handicaps naturels, mesure agro-environnementale et préservation de la forêt) ;
- La qualité de la vie en milieu rural et la diversification par le développement des activités touristiques rurales et la mise en place d'actions de formation, d'information et d'animation en milieu rural ;
- La mise en œuvre de l'approche LEADER visant la définition et la mise en œuvre de stratégies locales de développement par des Groupes d'Action Locale qui seront sélectionnés suite à un appel à projets en 2008.

★ Le FEP (Fonds Européen pour la Pêche)

Le FEP est l'instrument financier de la politique commune de la pêche, visant à assurer le développement durable du secteur européen de la pêche et de l'aquaculture.

Le volet régional du programme opérationnel national pour la pêche s'articule autour de trois axes prioritaires :

- l'aide au développement des entreprises, y compris celles de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture,
- le soutien aux actions d'intérêt commun sur la promotion et la valorisation des produits, sur la structuration et l'encadrement technique de la profession, sur le développement des superstructures portuaires ainsi que sur l'approfondissement des connaissances halieutiques pour une gestion durable et raisonnée des ressources,
- les mesures relatives à l'installation des jeunes pêcheurs et à la modernisation de la flotte, y compris la petite pêche exercée dans la bande côtière.



Pour plus d'informations :
www.reunioneurope.org